

Image not found or type unknown



rentrée en cours de mois la base de mon salaire m'est inconnue

Par **eva1985**, le **20/07/2009** à **18:20**

Bonjour,

je viens de signer un contrat saisonnier dans la restauration qui commence le 6 juillet 2009, la base de mon salaire pour un mois complet est bien évidemment de 151.67 heures, mais étant donné que je suis rentrée en cours de mois de combien d'heures sera ma base salariale? Comment puis-je faire le calcul?

De plus en ce qui concerne les jours fériés, comme le 14 juillet, jour où j'ai travaillé et qui apparemment n'a pas été payé double puisque la loi française ne l'oblige pas, ont-ils une incidence dans notre base salariale?

Je vous remercie d'avance de me répondre,

Cordialement,

Eva

Par **Cornil**, le **22/07/2009** à **19:04**

message en double...
déjà répondu en ce qui me concerne.

Par **eva1985**, le **28/07/2009** à **11:54**

Bonjour Cornil,

Merci de m'avoir répondu, apparemment ma base serait en fait de 132.7, le calcul si j'ai bien compris serait le suivant: $151.67/3.5$ (car rentrée le 6 juillet), j'espère que c'est correct.

Cordialement.

Par **Cornil**, le **28/07/2009** à **12:32**

Bonjour eva

Comment veux-tu que je te l'écrive?

Je répète:

"Selon les règles de la mensualisation, ton salaire de juillet sera le salaire convenu diminué du nombre d'heures non effectuées dans le mois, soit pour un début de travail le 6 juillet 4 jours supposés à 35/6 (dans la restauration je suppose qu'on travaille 6 jours sur 7) = 23,33 paiement 138,33/151,67 du salaire mensuel. "